



Toulouse, le 19 septembre 2019

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Préparation de la rentrée scolaire 2020 dans les collèges publics de la Haute-Garonne.
Adaptation des secteurs de recrutement à l'évolution des effectifs.

Mesdames, Messieurs,

Notre département est depuis plusieurs années un des plus attractifs de France. Cette dynamique démographique se traduit en besoins de scolarisation accrus : 5 000 collégiens supplémentaires devraient ainsi être scolarisés dans les collèges de la Haute-Garonne entre les rentrées 2020 et 2026. L'agglomération toulousaine est bien sûr tout particulièrement concernée.

Pendant plusieurs dizaines d'années, le phénomène de migration continu des familles depuis Toulouse vers les communes périphériques de l'agglomération a nécessité de construire de nouveaux collèges en milieu périurbain, alors qu'il restait plusieurs milliers de places disponibles dans les établissements publics toulousains. Depuis 3 ou 4 ans, nous assistons à une inversion de tendance et les places restées vacantes dans les collèges toulousains se remplissent rapidement.

Pour répondre à cet enjeu, le Conseil départemental a prévu, entre 2018 et 2024, la construction, la reconstruction ou l'extension de 19 collèges.

Cette programmation s'accompagne par ailleurs d'une large refonte de la sectorisation des collèges menée dans le cadre du dialogue citoyen, pour répondre aux besoins de scolarisation : depuis septembre 2016, le Conseil départemental a organisé, sur le territoire haut-garonnais, près de 340 rencontres réunissant environ 4 350 participants.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre avis une nouvelle phase de rééquilibrage des effectifs dans plusieurs secteurs du département, visant à utiliser les places disponibles et à améliorer aussi souvent que possible les équilibres sociaux. Les modifications de sectorisation envisagées permettront ainsi de répondre aux besoins démographiques de la rentrée 2020.

Il est important de rappeler ici la méthode dans laquelle s'inscrit ce travail.

1) La méthode adoptée pour mener la refonte de la sectorisation

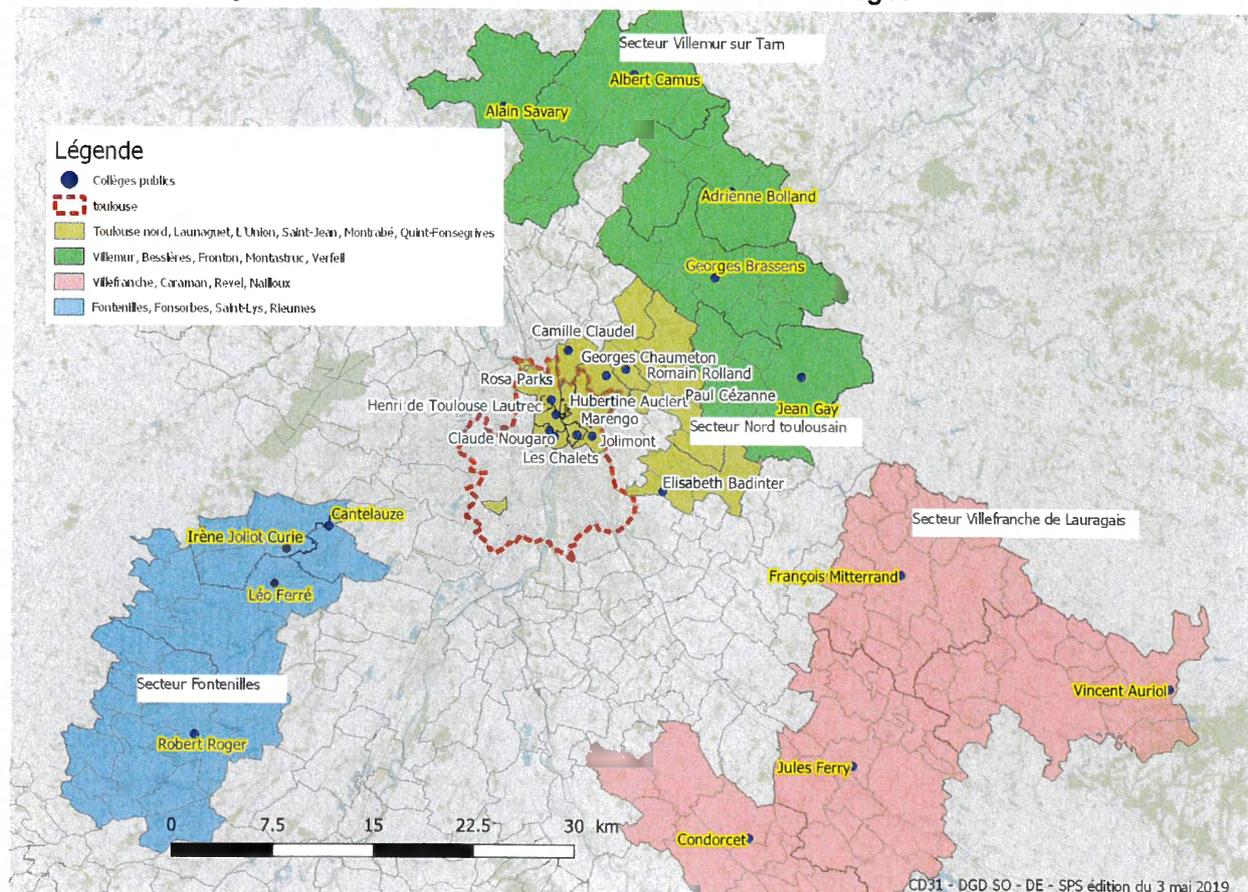
a) Quatre périmètres d'étude préalablement définis

Au regard des besoins démographiques observés sur le territoire haut-garonnais, 4 périmètres d'étude ont été établis pour engager cette phase de rééquilibrage :

- Secteur Toulouse Nord
- Secteur Fontenilles
- Secteur Villefranche-de-Lauragais
- Secteur Villemur-sur-Tarn

Au total, 25 collèges ont été concernés par cette démarche.

Concertation citoyenne 2019 – Refonte de la sectorisation des collèges



b) Un projet inscrit dans un processus de dialogue citoyen

Les travaux préalables à cette refonte de la sectorisation ont associé largement les parties prenantes, notamment les élus locaux, les parents et associations de parents d'élèves, l'Inspection académique, les chefs d'établissements (écoles et collèges) ainsi que les enseignants.

Au total pour les 4 secteurs d'étude ci-dessus définis, 83 rencontres (réunions publiques ou bilatérales, ateliers, rencontres avec les équipes de direction dans les collèges) ont ainsi été organisées entre le mois d'avril 2019 et le mois de septembre 2019, mobilisant plus de 1.500 participants.

Cette démarche de concertation a débuté par des rencontres, secteur par secteur, avec les élus concernés, avec les services de l'Inspection académique et les équipes de direction des collèges.

Cette première étape de consultation a permis d'explicitier le contexte départemental, les enjeux de la sectorisation et d'inviter l'ensemble des participants à contribuer activement à la réflexion et à la définition de la politique publique du Département en matière de sectorisation des collèges. Ces réunions ont également permis de tenir compte, dans la mesure du possible, des spécificités locales.

A l'issue de ces premières rencontres, la concertation a été élargie aux parents d'élèves des collèges et des écoles et à la communauté éducative au cours de réunions publiques organisées en soirée, au plus près des usagers afin de permettre au plus grand nombre d'y assister.

Après une présentation détaillée dans chaque secteur, les participants ont été invités à exprimer leur point de vue et à formuler des propositions pour co-construire des solutions adaptées aux enjeux suivants :

- ✓ équilibrer les effectifs des collèges en conservant des établissements « à taille humaine »,
- ✓ prendre en compte l'augmentation de la population du secteur,
- ✓ rechercher un bon niveau de mixité sociale dans les établissements,
- ✓ intégrer les notions de proximité géographique et de déplacements doux,
- ✓ favoriser le lien école-collège, dans la mesure du possible.

Les services du Conseil départemental se sont tenus à disposition des participants, tout au long du processus de concertation, afin d'approfondir certains points et de définir de nouvelles propositions tout en respectant les objectifs rappelés ci-dessus.

Au cours des 5 mois de concertation sur la sectorisation, de nombreuses suggestions exprimées ont été intégrées dans les projets qui vous sont présentés dans ce rapport. Pour celles qui n'ont pu être retenues, les services du Conseil départemental ont veillé à en expliciter les raisons lors des réunions publiques de restitution.

2) Propositions de sectorisation pour répondre aux besoins de la rentrée 2020

Les propositions de modifications de secteurs de recrutement suivantes visent à rééquilibrer les effectifs tant du point de vue démographique que social. Les mesures de sectorisation proposées s'appliqueraient dans tous les secteurs concernés pour les seuls élèves entrant en 6^{ème} à partir de la rentrée 2020, les autres niveaux poursuivant leur scolarité dans leur collège d'affectation actuel.

2.a) Secteur Villemur sur Tarn

Il s'agit de répondre à la saturation du collège Albert Camus à Villemur sur Tarn qui devrait intervenir dès la rentrée 2020. Compte tenu de l'impossibilité de réaliser des travaux d'extension de cet établissement en raison de sa situation en zone inondable, il convient de procéder à une modification de son secteur de recrutement. Une attention particulière doit être portée à l'équilibre social de cet établissement.

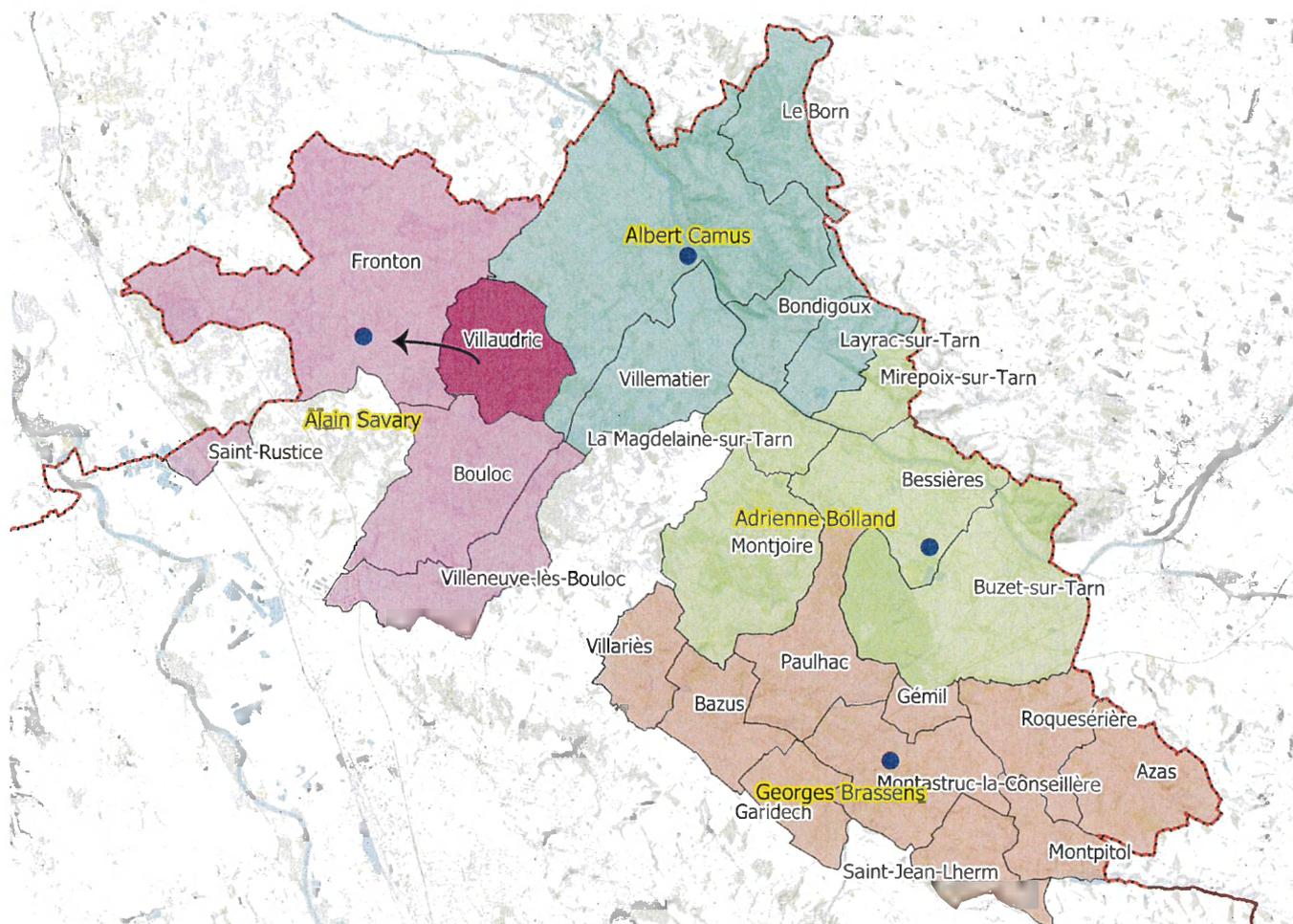
Outre cet établissement, les propositions soumises à la concertation concernaient les secteurs de recrutement des collèges Adrienne Bolland à Bessières, Alain Savary à Fronton et Georges Brassens à Montastruc la Conseillère, ces trois établissements étant en capacité d'accueillir des effectifs supplémentaires.

La solution retenue devra préserver les équilibres actuels des établissements de la zone et s'inscrire dans les perspectives des années à venir avec l'ouverture d'un nouveau collège au sud du secteur du collège de Fronton en 2024, qui permettra de répondre aux besoins futurs de cette zone nord du département.

Le dialogue citoyen qui a réuni près de 120 personnes sur ce secteur, a permis de faire émerger un scénario répondant aux enjeux et aux attentes du plus grand nombre. Les inquiétudes et points de vigilance pointés par les participants ont notamment porté sur les notions de bassin de vie, de temps de transports scolaires et les évolutions démographiques.

➤ Pour alléger les effectifs du **collège Albert Camus à Villemur sur Tarn**, il est proposé, à l'issue des nombreux échanges conduits au cours de la période de concertation, de modifier son secteur de recrutement en rattachant la commune de **Villaudric** au **collège Alain Savary à Fronton**. Le territoire concerné est illustré sur la carte ci-après.

Proposition collège Albert Camus à Villemur sur Tarn



Cette proposition permet d'abaisser les effectifs du collège Albert Camus à Villemur sur Tarn dès la 1^{ère} année de mise en œuvre de la mesure d'environ 25 élèves. Le collège Alain Savary à Fronton est en mesure d'accueillir ces effectifs supplémentaires jusqu'à l'ouverture du futur collège du secteur.

2.b) Secteur Villefranche de Lauragais

Il s'agit de répondre à la saturation du collège Jules Ferry à Villefranche de Lauragais. La modification de sectorisation doit permettre de rééquilibrer les effectifs des collèges du Lauragais.

Outre cet établissement, les propositions soumises à la concertation concernaient les secteurs de recrutement des collèges François Mitterrand à Caraman, Condorcet à Nailloux et Vincent Auriol à Revel, qui disposent encore de places disponibles. Par ailleurs, le Département de l'Aude a été sollicité pour envisager la réaffectation des communes de Gourvielle et de Saint-Michel de Lanès vers un collège de l'Aude.

La solution doit préserver les équilibres actuels des établissements de la zone et s'inscrire dans les perspectives des années à venir avec l'ouverture d'un nouveau collège à Cintegabelle en 2021.

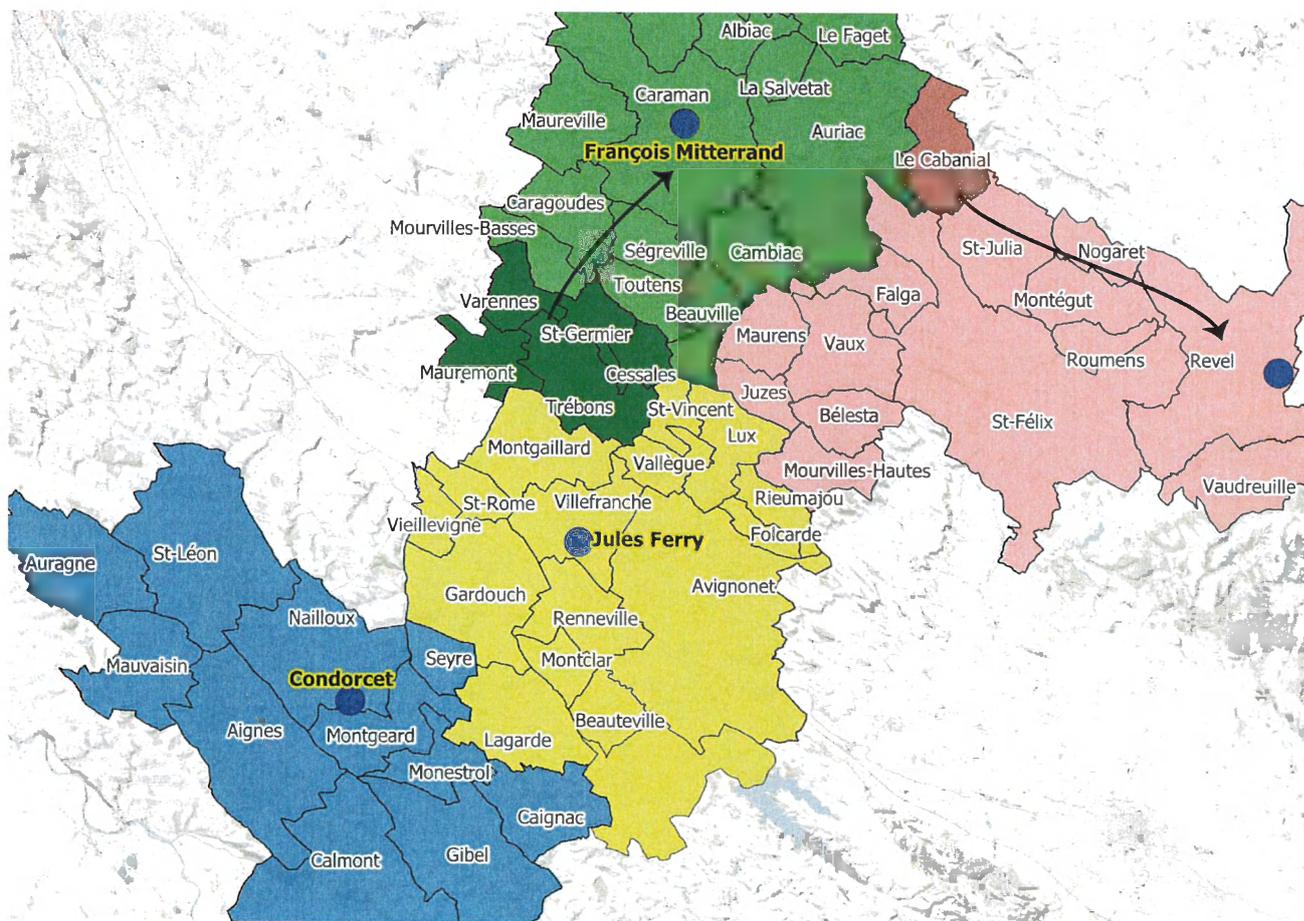
Le dialogue citoyen, qui a réuni près de 180 personnes, a permis de faire émerger un scénario répondant aux enjeux et aux attentes du plus grand nombre. Les inquiétudes et points de vigilance pointés par les participants ont notamment porté sur les notions de bassin de vie, de temps de transports scolaires et les évolutions démographiques, les classes surchargées, le lien école collège.

➤ Pour alléger les effectifs du **collège Jules Ferry à Villefranche de Lauragais**, il est proposé, à l'issue des nombreux échanges conduits au cours de la période de concertation, de modifier son secteur de recrutement en rattachant les communes de **Cessales, Mauremont, Saint-Germier, Trébons et Varennes au collège François Mitterrand à Caraman**. Ces communes qui appartiennent au même regroupement pédagogique intercommunal continueront de bénéficier de la continuité des parcours scolaires entre l'école et le collège.

➤ Un besoin de continuité pédagogique a également été exprimé pour éviter, chaque fois que cela est possible, une rupture sur le cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}). Par conséquent, dans un souci de créer l'unité du regroupement pédagogique intercommunal des « Cinq Clochers » (Le Cabanial-Saint-Julia-Nogaret-Montégut-Roumens), il est proposé de modifier le secteur de recrutement du **collège François Mitterrand à Caraman** en rattachant la commune du **Cabanial** au **collège Vincent Auriol à Revel**.

Le territoire concerné est illustré sur la carte ci-après.

Proposition collèges Villefranche de Lauragais



2.c) Secteur Fontenilles

Il s'agit de répondre à la saturation du collège Irène Joliot-Curie à Fontenilles.

En 2018, le Conseil départemental a souhaité consulter la population de ce secteur afin d'envisager le rééquilibrage des secteurs de recrutement des collèges Irène Joliot-Curie à Fontenilles et Cantelauze à Fonsorbes. Le processus de dialogue citoyen n'avait pas permis d'aboutir à un consensus suffisant permettant d'adopter une décision de modification de sectorisation. Il a donc été décidé de réaliser une nouvelle phase de concertation citoyenne en 2019 et d'élargir le périmètre de l'étude. Les collèges Robert Roger à Rieumes et Léo Ferré à Saint-Lys complètent le secteur d'études.

Ces trois établissements disposent encore de places disponibles, toutefois en nombre limité pour les collèges Cantelauze à Fonsorbes et Léo Ferré à Saint-Lys. Le collège Robert Roger à Rieumes, quant à lui, a enregistré entre 2017 et 2018 une forte baisse de ses effectifs (- 8%) et dispose d'une réserve conséquente.

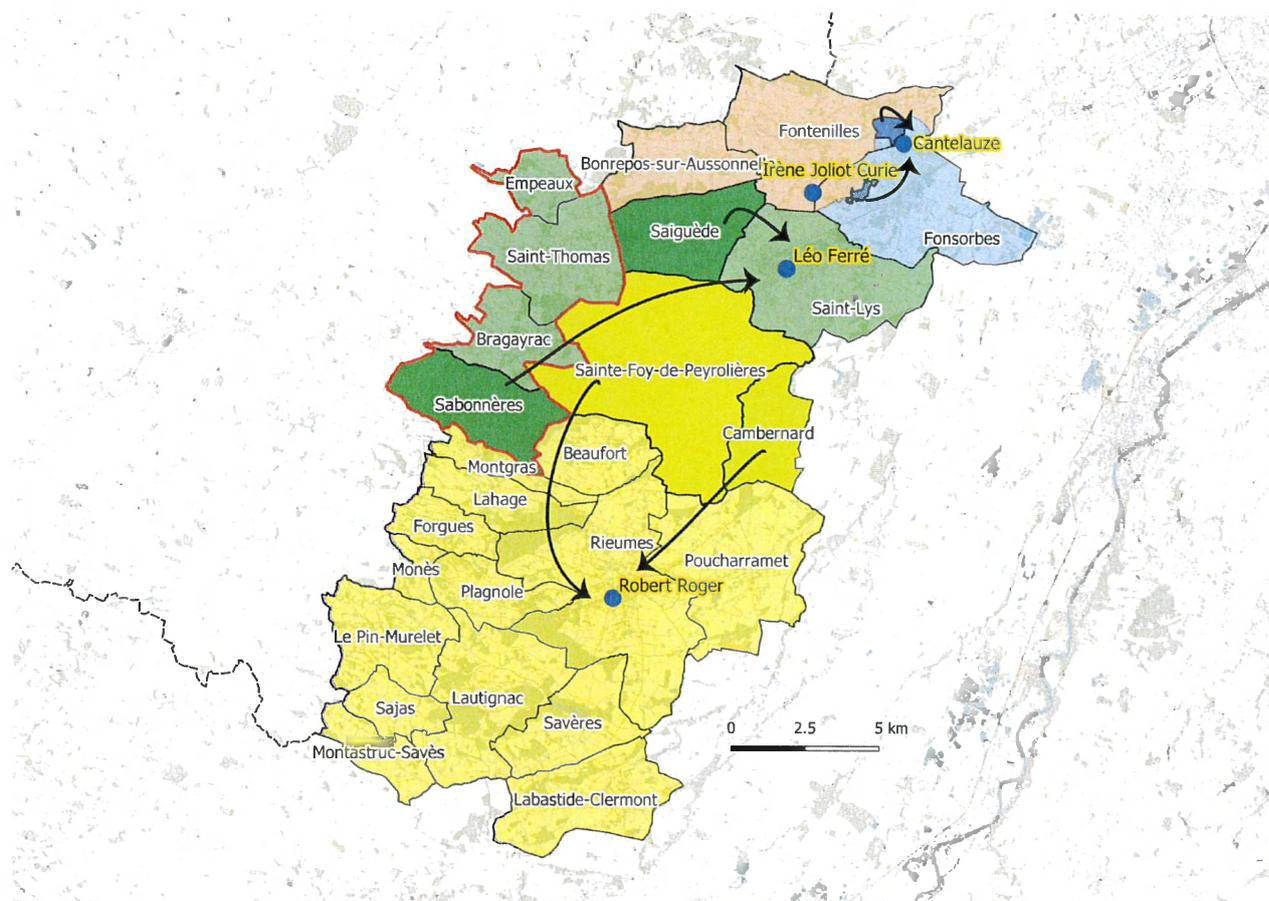
La solution doit s'inscrire dans les perspectives des années à venir avec l'ouverture d'un nouveau collège à Seysses en 2022.

Le dialogue citoyen, qui a réuni près de 190 personnes, a permis de faire émerger un scénario répondant aux enjeux et aux attentes du plus grand nombre. Les inquiétudes et points de vigilance pointés par les participants ont notamment porté sur les notions de bassin de vie, de temps de transports scolaires et les évolutions démographiques.

- Pour alléger les effectifs du **collège Irène Joliot-Curie à Fontenilles**, il est proposé, à l'issue des nombreux échanges conduits au cours de la période de concertation, de modifier son secteur de recrutement :
 - en rattachant la commune de **Saiguède** au **collège Léo Ferré à Saint-Lys**,
 - en rattachant au **collège Cantelauze à Fonsorbes** une partie du **quartier Canto Laouzetto** situé sur la commune de Fonsorbes,
 - en rattachant au **collège Cantelauze à Fonsorbes** le **quartier Magnes** situé sur la commune de Fontenilles.
- Un besoin de continuité pédagogique a également été exprimé pour éviter, chaque fois que cela est possible, une rupture sur le cycle 3 (CM1-CM2-6^{ème}). Par conséquent, dans un souci de créer l'unité du regroupement pédagogique intercommunal Bragayrac – Empeaux – Sabonnères - Saint-Thomas, il est proposé de modifier le secteur de recrutement du **collège Robert Roger à Rieumes** en rattachant la commune de **Sabonnères** au **collège Léo Ferré à Saint-Lys**.
- Afin de permettre au collège Léo Ferré à Saint-Lys d'accueillir les communes de Saiguède et Sabonnères, il est proposé de rattacher les communes de **Sainte-Foy de Peyrolières** et de **Cambarnard** au **collège Robert Roger à Rieumes**.

Ces 2 dernières propositions s'appuient, en outre, sur les limites administratives des intercommunalités.

Le territoire concerné est illustré sur la carte ci-après.



2.d) Collèges du Nord toulousain

1 100 élèves supplémentaires sont attendus d'ici 2022 dans les collèges du nord de la ville de Toulouse : Claude Nougaro, Henri Toulouse-Lautrec, Hubertine Auclert, Jolimont, Les Chalets, Marengo et Rosa Parks. 5 d'entre eux devraient être saturés à plus ou moins brève échéance (Henri Toulouse-Lautrec, Hubertine Auclert, Les Chalets, Marengo et Rosa Parks). L'augmentation des effectifs de ces établissements accroît le sentiment d'une dégradation de l'environnement scolaire.

A contrario, le collège Jolimont à Toulouse ainsi que les collèges Camille Claudel à Launaguet, Paul Cézanne à Montrabé, Georges Chaumeton à L'Union et Elisabeth Badinter à Quint-Fonsegrives disposent de places disponibles permettant un rééquilibrage démographique de ce secteur. L'ouverture de collèges supplémentaires dans le quartier Paleficat à Toulouse en 2023 puis dans le quartier Vidailhan à Balma en 2024 permettra d'assurer les besoins encore à venir sur ce territoire.

Par ailleurs, le sentiment d'une dégradation de l'environnement scolaire est renforcé par une paupérisation de la population de ce vaste territoire de la commune de Toulouse. Trois établissements (Rosa Parks, Henri Toulouse Lautrec et Claude Nougaro) sont classés en réseau d'éducation prioritaire. Les collèges Hubertine Auclert et Jolimont, bien que non classés en réseau d'éducation prioritaire, en présentent aujourd'hui les caractéristiques sociales.

Cette situation contraste avec celle des collèges Marengo et Les Chalets à Toulouse et, surtout, les collèges Paul Cézanne à Montrabé, Georges Chaumeton à L'Union et Elisabeth Badinter à Quint-Fonsegrives qui bénéficient d'un environnement social favorisé voire très favorisé.

La démarche de redéfinition des secteurs de recrutement de l'ensemble de ces collèges a donc pour objectif d'atténuer ce déséquilibre territorial tant du point de vue démographique que social.

Le dialogue citoyen qui a réuni plus de 1000 personnes au cours de 29 réunions a permis de faire évoluer positivement tout au long de son déroulement les différents scénarios proposés aux parents et à la communauté éducative.

Les inquiétudes ou points de vigilance qui ont été avancés par les participants ont notamment porté sur les temps de transports scolaires, les évolutions démographiques à venir, les difficultés pour atteindre l'équilibre social, les moyens devant être mis en œuvre pour réussir l'intégration des populations les plus défavorisées dans les collèges d'accueil, le lien école-collège.

A l'issue de cette démarche de concertation, un scénario répondant aux enjeux et aux attentes du plus grand nombre a pu se dessiner :

- Pour alléger les effectifs du **collège Rosa Parks**, il est proposé de modifier son secteur de recrutement :
 - en rattachant au collège Georges Chaumeton à L'Union:
 - les zones correspondant aux périmètres des écoles Olympe de Gouges et Dortis,

- Pour alléger les effectifs du **collège Marengo**, il est proposé de modifier son secteur de recrutement :
 - en rattachant au collège Jolimont:
 - la zone Marengo nord,
 - le 170 rue de Périole et 90 et 98 avenue Yves Brunaud, permettant de réunifier l'école La Juncasse

Le périmètre de l'école Marengo est conservé intégralement sur le secteur de collège de Marengo.

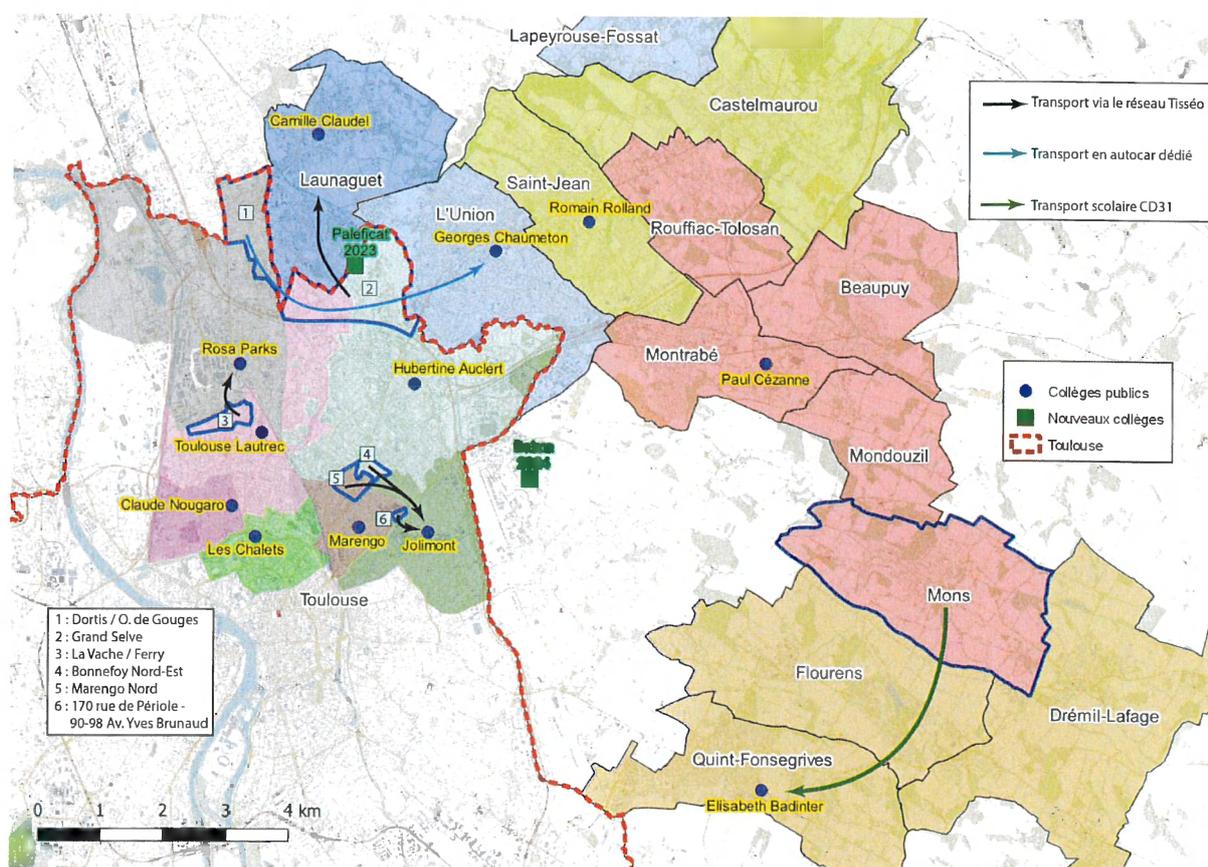
- Pour alléger les effectifs du **collège Hubertine Auclert**, il est proposé de modifier son secteur de recrutement :
 - en rattachant :
 - au collège Camille Claudel à Launaguet, l'ensemble du périmètre de l'école Grand Selve
 - au collège Jolimont à Toulouse, la zone Bonnefoy nord-est

- Pour alléger les effectifs du **collège Henri de Toulouse-Lautrec**, il est proposé de modifier son secteur de recrutement :
 - en rattachant :
 - au collège Rosa Parks, la zone La Vache - Ferry, tendant à réunifier le périmètre de l'école Ferry,
 - au collège Camille Claudel à Launaguet, l'ensemble du périmètre de l'école Grand Selve

- Il est également proposé de rattacher la commune de **Mons**, actuellement sectorisée au collège Paul Cézanne à Montrabé, au collège **Elisabeth Badinter à Quint-Fonsegrives**.

Ces propositions de modification de la sectorisation sont illustrées sur la carte ci-après.

Proposition nord toulousain



Ces propositions de modification issues du dialogue citoyen font globalement consensus. Toutefois elles ne permettent pas d'atteindre complètement les objectifs initiaux de rééquilibrage. D'autres propositions soumises à la concertation n'ont pas recueilli une adhésion suffisante. Aussi, il est proposé de poursuivre les échanges avec les parties prenantes des secteurs concernés pour finaliser les modifications de sectorisation répondant dans les meilleures conditions aux attentes des parents et des enseignants.

Un rapport complémentaire sera donc soumis avant la fin de l'année 2019 à l'avis du CDEN sur ce secteur.

3) Rattachement des voies nouvelles

Enfin, il y a lieu comme chaque année de se prononcer sur des ajustements techniques concernant les secteurs de recrutement des collèges afin d'intégrer les ajouts, les modifications et les suppressions de voies dont nous avons eu connaissance au cours de l'année 2019 sur des communes sectorisées par rue et de les rattacher à un collège.

Ces ajustements concernent les communes de Bruguères, Colomiers, Muret, Plaisance du Touch, Saint-Alban, Saint-Gaudens, Saint-Orens de Gameville, Toulouse et Tournefeuille. Vous trouverez en annexe du rapport la liste des voies nouvelles et des modifications proposées pour les communes précitées, concernant les collèges suivants :

- pour la commune de Bruguères, le collège Jacques Mauré à CASTELGINEST
- pour la commune de Colomiers, le collège Jean Jaurès à COLOMIERS
- pour la commune de Muret, le collège Louisa Paulin à MURET
- pour la commune de Plaisance du Touch, le collège Jules Verne à PLAISANCE DU TOUCH
- pour la commune de Saint-Alban, le collège Les Violettes à AUCAMVILLE
- pour la commune de Saint-Gaudens, le collège Leclerc à SAINT-GAUDENS
- pour la commune de Saint-Orens de Gameville, les collèges René Cassin et Jacques Prévert
- pour la commune de Toulouse, les collèges Bellevue, Clémence Isaure, Emile Zola, George Sand, Hubertine Auclert, Marcelin Berthelot, Nicolas Vauquelin, Ponts Jumeaux, Stendhal à TOULOUSE
- pour la commune de Tournefeuille, les collèges Léonard de Vinci et Pierre Labitrie à TOURNEFEUILLE

Dans tous les cas, ces rattachements répondent à un souci de cohérence géographique par rapport au secteur de recrutement des collèges concernés.

Il est proposé au Conseil Départemental de l'Education nationale de bien vouloir émettre un avis sur chacune de ces propositions, qui seront soumises à l'Assemblée départementale au cours de sa prochaine session.



Georges MERIC
Président
du Conseil départemental,